



COMMUNE DE LUTRY

FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n^{os} 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

- 1) ~~Abrogation~~ 115 Taillepiéd 1095 Lutry
15.04.2019 ~~Abrogation~~ obsolescence en bas à Lutry
- 2) Dozin Romane rte. Summit 93 Lutry 1095
→ écriin obsolescence dans village
Dozin 15.04.2019
- 3) Drailly Jany 16.04.2019 rte de Taillepiéd 727 15.04.19
→ garder de la verdure dans Lutry ne fait pas de mal
et désencombre par les travaux pour le quartier et l'Enn
- 4) Simona Di Mento route de la petite corniche 9 1095 Lutry
garder un espace vert à Lutry
16.04.19

5

5/ Charlotte Puzel-Labrousse, chemin du Pontilet, 77
La Conversion ch

⇒ Garder des espaces verts ouverts à tous
et accessibles + limiter bétonnage + garder arbres.

06.17.19 Charlotte Puzel-Labrousse (17.04.19)

6

6/ GMSLAINE DELLA PIETA
TALLEPIED 114 1095 LUTRY
18.07.2019

LAISSEZ LA 1^{ère} PARCELLE EN L'ETAT. UN
POUJON DE VERMORE AU TILIEU DES BARRES
D'ATTACHEMENT !!!

G della Pietra



FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires : Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation : Chemin de Burquenet

Projet : - Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n°s 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes : - Plan de quartier « Burquenet Sud »
- Règlement
- Rapport d'aménagement
- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

- 1) Préservation du seul espace vert et ombragé des bas de Lutry, vous pouvez faire votre projet sur une parcelle de moins. C'est courtois, les gens de l'ENS y vont, ainsi que les plus jeunes. Il y a une tombe historique et il y a déjà assez de béton dans le quartier. 16.04.2019
Thérèse-Claire Calabough Rte de Fagillepiet 114 1095 Lutry *Thérèse Calabough*
- 2) *Thérèse Calabough* 16.04.2019



FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n^{os} 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Nous faisons opposition à la transformation du quartier selon le plan "Burquenet Sud", concernant les parcelles 229, 230, 231, 232 et 233, pour les raisons suivantes

- perte d'un espace vert, et calme, très apprécié des habitants du quartier, y compris les résidents de l'Éclat du Parc
- c'est la dernière (seule) zone où l'on peut laisser courir et jouer les chiens, sans laisse. Ceci est d'autant plus important que de nombreux propriétaires de chiens ne disposent pas d'un véhicule privé leur permettant de se déplacer en forêt
- une telle transformation impliquera également une

forte augmentation du trafic routier sur Burquenet
donc également une perte de tranquillité

- une perte de places de parc zone bleue

- une perte (chaleur des bâtiments) de vue

~~Alfons~~

Alexandra Madlinger
Burquenet 29

~~Danièle~~
Danièle Kappeler
Burquenet 29

~~Penseyres~~

Nadine Penseyres
Rte de Taillepied 112



COMMUNE DE LUTRY

FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n°s 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Je fais opposition pour les motifs suivants:

- 1 Dévalorisation de la valeur de mon appartement du Burquenet 25
- 2 Perte de la vue
- 3 Nuisances Sonores
- 4 Perte de places de parkings
- 5 Perte d'un espace vert.

Lutry, le 15 avril 2019

Sghaier
Sghaier Valérie
Ch. du Burquenet 25
1095 Lutry

9

Lutry, le 15.04.2019,

Todorn, Thonier,

10

Tant présente, je fais opposition
au changement d'affectation de la
parcelle 029 et à la construction
de tout un groupe d'immeubles.
Le petit parc est un espace de
convivialité et un des seuls
pouvoirs de la commune
heureusement préservés.

Ce groupe d'immeubles va
priver de vue toute la rue et de
soleil les immeubles derrière,
avec une forte dévalorisation
de leur valeur.

Lutry est-il un village ou en
passe-t-il à devenir la cité d'arrière
de Joliet?

Je vous prie, d'excuser, Todorn,
Thonier, mes salutations
distraites.

I. Spitzer
Bouquet 31
1095 Lutry.

Je fais opposition pour toute construction
sur l'ancien cimetière, la seule place
de verdure qui fut une donation avec
un monument historique!

A. Musnier
Bouquet 35
1095 Lutry

11



COMMUNE DE LUTRY

FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n°s 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

12

Je fais opposition pour les motifs suivants :

- Dévalorisation d'un quartier résidentiel relativement calme et sûr.
- Dévalorisation de ma propriété de Burquenet 25 à cause de la création de la rue sur la rue et le boug. des lots diminuez économiques.
- Augmentation du bruit, des mouvements et de pollution.
- Perte de possibilité de passage. Ecart infirme, j'ai besoin d'une place de parc devant l'immeuble.

Lutry, 22 mars 2019, Alfred Rüegg, ch. de Burquenet 25 sig. Rüegg

13

Je fais opposition motif :

Je suis habitant de Burquenet 17

Lutry, 12 Avril 2019

Concerne : changement d'affectation du secteur
situé au sud du chemin de
Bourvenet.

14

Messieurs

Je vous prie de bien vouloir prendre note
que je m'oppose à la suppression du
pauvre vert (parcelle 229) pour
construire encore de grosses barres
d'immeubles couvrant totalement la
vue. Préservons encore les zones vertes
qui se font de plus en plus rares.

En vous remerciant de bien vouloir
prendre note de ce vœu, je vous prie
d'agréer, Messieurs, Mes salutations
distinguées.

Exp. Gisèle Bataillard

27, Chemin de Bourvenet

1095 LUTRY

Signature: G. Bataillard

Lutry, 15 avril 2019.

Concerne: changement d'affectation du
secteur situé au sud du chemin
de Bourvenet.

15

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre
note de mon opposition à la
suppression des petits parcs (parcelle 229)
pour de nouvelles constructions
vertes d'une zone hautement bâtarde.
Je vous prie, Madame, Monsieur,
mes salutations distinguées.
Nicole CALVIER - Bourvenet 27.

Lutry

Nich



FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n^{os} 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

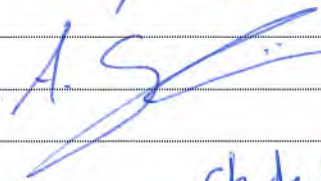
Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Alexandre Sghaier
Ch. de Burquenet 25
1095 Lutry
la construction envisagée porte atteinte a mes intérêts suivants
1) une diminution de la valeur du bien attractivité à la location-potentielle ou la vente
2) une pente totale de la vue sur le lac/montagne horizontalement (réalisation des bâtiments sur la totalité de la longueur du chemin de Burquenet) verticalement selon le nombre d'étage depuis le niveau du chemin de Burquenet
3) la sensation de vivre dans un quartier de ville et non


plus un village. Création d'un "boulevard" le long de la route cantonale

- 4) Une pente d'ombrage et de lumière naturelle
- 5) Diminution / disparition du nombre de place de parc dans le chemin.
- 6) Une augmentation du trafic dans le chemin du Barquent
- 7) naissance sonore dû, voisinage, activité commercial et aux travaux
- 8) la disposition de la zone de verdure (ou d'utilité publique) en opposition avec la stratégie de développement du projet: PALM (mobilité/urbanisation/espace verts)
- 9) ~~Est-ce que contribuable~~ les points de collecte de la commune des déchets sont-ils dimensionner correctement.
- 10) le projet est-il prévu pour des logements à la location (à loyer modéré) ou à la vente ou un mixte.
- 11) les infrastructures de la commune sont-elle prévues pour absorber cette augmentation de population (crèche, école, plage, commerce, espace vert, place de jeux, EMS, cimetière...)
- 12) les infrastructures de la commune de Lutry, sont-elles prévues pour absorber cette augmentation de trafic, sentier du chemin côté "Vevey", mise en place de feu; rond-point, ...

Lutry le 16 avril 2019



ch de Barquent 25
1055 Lutry

DIRECTION TRAVAUX LUTRY	
R	16 AVR. 2019
	



COMMUNE DE LUTRY

FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n^{os} 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Bas. de Susan SWAGEMAKERS
Burquenet 29
1095 LUTRY 16 avril 2019

17

Je fais opposition au changement pour les raisons suivantes

1. déjà beaucoup trop de circulation au Burquenet ça va s'empirer, la sortie Burquenet à la r. Conversion déjà assez difficile
2. une diminution de la valeur du bien
3. parc est seule cadmit vert dans le quartier et qui a un peu d'ombre quand il fait très

cland en été

4. les personnes âgées vont aller ou quand il fait très chaud?

5. aussi: la tombe de Victor Ruffy, n'est elle pas considérée comme monument historique?

6. Quaplar est bien sûr

Swapens
S. Swapens

Romain JAMES

Chemin de Burquenet, 31

1095 LUTRY

18

17/04/2019

Locataire au Chemin de Burquenet, 31,
je m'oppose au changement d'affectation du
plan de quartier "Burquenet Sud" pour les
raisons suivantes:

1. Nuisances sonores
2. Perte d'un espace vert
3. Préjudice direct (perte de vue depuis l'habitation si les immeubles s'élèvent à 5 étages!)
4. Perte de la tranquillité du quartier

Avec mes cordiales salutations -

A Lutry le 17/04/19

Swapens



FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n°s 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Mesdames, Messieurs, Lutry, le 13 avril 2019

Par la présente, nous vous informons que nous faisons opposition au projet susmentionné.

Nous sommes propriétaires d'un appartement situé au chemin Burquenet 21, en face du futur projet.

En effet, la construction envisagée porte atteinte à nos intérêts :

1) Il y aurait un surplus considérable de nuisances sonores et visuelles dues au trafic, engendrées par les habitants et les voitures.

2) La suppression du charnier par p. 223 qui se trouve sur l'ancien cimetière et qui se verra remplacé par du bétonnage.

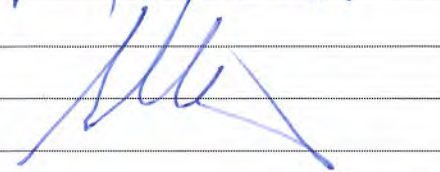
3) La démesure de ce projet constituera que de défigurer une zone verte très appréciée des habitants du quartier.

4) La perte de la valeur immobilière de tous les appartements situés dans cette zone sera considérable.

Nous vous prions de refuser l'octroi du permis de construire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Patricia et Michel Albrecht
ch. Barquet 25
1085 Lutry

P. Albrecht




FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n°s 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Mesdames, Messieurs. Lutry le 17 avril 2019.

Par la présente je vous confirme que je fais opposition au projet susmentionné.

Je suis propriétaire de mon appartement situé au chemin de Burquenet 25 en face du futur projet.

Je confirme le projet porte atteinte à mes intérêts, nuisances sonores, + atteinte à notre moral ne pouvant plus apprécier la

Luminosité et le soleil !!!

Egalement la perte de la valeur
immobilière des appartements
situés dans tout cette zone.

Je vous prie de refuser l'offre
de permis de construire.

Je vous prie de saluer Mesdames, Messieurs
et de leur adresser mes salutations distinguées.

J. Novello

chemin de Burquena 25

1095 Roussanne

17 avril 2019

J. Novello



FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n°s 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Concerné: Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019
Plan de Quartier "Burquenet Sud"

Par la présente, je vous prie de prendre note que nous nous opposons totalement au projet:

- plan de Quartier (plan d'affectation) "Burquenet Sud"
- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n° 229, 230, 231, 232 et 233.

Le projet envisagé supprimera le dernier coin de verdure sur la Commune de Lutry, dernier parc où les enfants et les habitants du quartier peuvent jouir d'un espace vert.

De plus, ce parc permet aux propriétaires de chiens de pouvoir laisser en liberté leur animal de compagnie sans être tenus en laisse. Une fois supprimé, cet espace vert, nos amis les chiens n'auront comme balade que le bord du lac attachés en laisse comme des esclaves où ils ne sont pas les bienvenus. Ceci est inadmissible.

D'un point de vue humain, cet espace est un lieu de rencontre qui contribue à la vie du quartier. En acceptant ce projet, vous acceptez la mort d'un lieu vert, parimon de rencontre et de joie de vivre.

Nous nous opposons aussi aux constructions qui seront bâties. En effet, celles-ci sont beaucoup trop hautes et ne devraient en réalité ne pas dépasser la hauteur des habitations existantes sur les parcelles 230 et 231.

Ce projet de construction entraînera une augmentation considérable du passage dans un quartier déjà bien assez dense et donc augmentation des nuisances sonores.

Pour conclure, nous nous opposons à ce projet car il dévaluera considérablement la valeur de notre bien qui se situe Chemin de Burauenet 27.

En résumé, notre opposition se base sur :

- un projet d'envergure démesurée
- suppression du dernier espace vert (parc public) du quartier
- Nuisances sonores et densification du passage
- Hauteur des bâtiments futurs excessive
-

C'est avec regret que nous constatons une mauvaise gestion et planification des espaces verts, des espaces d'habitations, et des espaces communaux.

Votre projet ~~et~~ sur les parcelles 229 et 230 est en fait l'équivalent d'une construction de 17 étages, si les deux bâtiments étaient regroupés (160 habitants). Merci de prendre note de cette opposition.

Lutry le 16 avril 2019. Nathalie L'Éplattenier & Tancrède Pascale



FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n°s 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Francoise KAUFMANN
Ch. de Burquenet 35
1095 LUTRY

le 16 avril 2019

Je fais opposition au changement d'affectation au plan de quartier "Burquenet Sud" pour

Les raisons suivantes:

- "Destruction" du dernier "Pommier vert" du quartier, c'est-à-dire l'ancien cimetière avec ses anciennes granges et beaux arbres, ainsi que le calme et la sérénité qu'ils dégagent.
- la classification et modernisation qui veut transformer l'entrée du Bourg de Lutry en art de vivre,

ainsi que l'obsession de l'époque de
constructions "style cube" qui va dénoter
la beauté du site avec ses toits en faîtes rouges
vieilles par les ans.

Hansen des ~~114~~ 114 Rte de
Vaillepied
opposition motif,

24

perte d'un espace vert,
Dévalorisation du quartier
15.04.2019

Je fais opposition pour les motifs suivants:

25

- hauteur des bâtiments exagérée (ombre à l'arrière)
- perte d'espace vert
- dévalorisation de mon appartement Burquenot 25
- perte de places de parcs
- Nuisances sonores dues aux nouveaux habitants

Filipe Costa (propriétaire au
Billard 13 (Burquenot 25)
11 88 Gimel
Filipe Costa

Ann TRAUTMANN
Ch. Burquenot 27 (3^e étage)
1095 WIRRY

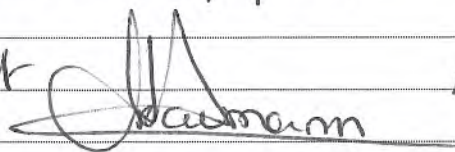
26

Mesdames, Messieurs,

Je fais opposition à ce plan de quartier
"Burquenot - Sud" pour les raisons suivantes:

1. Hauteur des bâtiments
2. Perte de l'espace vert
3. Nuisances sonores
4. Plus de trafic.

Cordialement



A. Trautmann



FEUILLE D'ENQUETE

- Propriétaires :** Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli
- Situation :** Chemin de Burquenet
- Projet :**
- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
 - Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n^{os} 229, 230, 231, 232 et 233
- Pièces annexes :**
- Plan de quartier « Burquenet Sud »
 - Règlement
 - Rapport d'aménagement
 - Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Nous faisons opposition pour les raisons suivantes :	
Bâtiments beaucoup trop hauts	
Manque d'espace vert	
Trop de logements deux + de pièces.	
Christine Bonod et Jacques Paturel	
ch. de Burquenet 13	
1095 Lutry	
Ch. Bonod	Lutry, le 18 avril 2019

De: Service Greffe
Envoyé: mercredi 17 avril 2019 07:57
À: Service ATB
Objet: TR: Opposition au projet burquenet

28

Greffe Municipal
Le Château, CP 190
1095 Lutry –
greffe@lutry.ch – dolores.meylan@lutry.ch tel. 021/796 21 21

-----Message d'origine-----

De : Thaïea [<mailto:thaiea.swagemakers@gmail.com>]
Envoyé : mardi 16 avril 2019 22:51
À : Service Greffe
Objet : Opposition au projet burquenet

Par la présente, je souhaite m'opposer au projet de construction de plusieurs immeubles sur la route de burquenet.

Mais raisons invoquées:

Perte du poumon vert du quartier

Augmentation du trafic dans le quartier

Destruction du parc avec la tombe qui a un lien historique avec Lutry

Le parc pour les chiens est bien plus qu'un carré vert où les chiens vont faire leur déjections, c'est un lieu de rencontre, d'échange sociaux.

Merci

Thaïea Swagemakers

R. 98.00.103503 03654008
09.04.19 15:48
1095 Lutry

SYN	AG	FIN	ATE	TFV	SI	POL
R 10 AVR. 2019						
VISAS						

Lutry, le 9 avril 2019

Etienne Blanc
Grand-Rue 46
1095 Lutry

Recommandé

Commune de Lutry
Greffé Municipal
Le Château
1095 Lutry

29

Concerne : Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud »

Mesdames, Messieurs,

Suite à la mis à l'enquête publique du plan de quartier de « Burquenet Sud » et après avoir pris connaissance des divers documents, plans et textes, je vous annonce faire opposition à ce projet notamment pour les raisons suivantes :

-la hauteur possible des bâtiments est beaucoup trop élevée étant donné la proximité du Voisinand ainsi que du Bourg de Lutry.

-l'augmentation de trafic engendré par ces nouveaux logements ne pourra pas être absorbée par la route de Burquenet.

-la disparition d'une zone verte très appréciée à cet endroit sera dommageable à la mixité urbaine.

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Etienne Blanc



R. 38.00.109500 02518064
12.04.19 09:31
1095 Lutry

30

SYN	AG	FIN	ATB	TFV	PP	POL
	✓		✓			
R 15 AVR. 2019						
VISAS						
✓						

Jonas Cosendai
Rte. De Burquenet 13
1095 Lutry

Commune de Lutry
Greffe Municipal
Le Château
1095 Lutry

Lutry, le 9 avril 2019

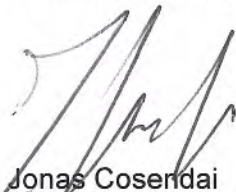
Concerne : Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud »

Madame, Monsieur,

Suite à la mis à l'enquête publique du plan de quartier de « Burquenet Sud » et après avoir pris connaissance de ce plan, je vous annonce faire opposition à ce projet notamment pour les raisons suivantes :

- La hauteur possible des bâtiments est beaucoup trop élevée et va fortement impacter l'harmonie visuelle du quartier ainsi que notre qualité de vie.
- L'augmentation de trafic engendré par ces nouveaux logements risque de poser de sérieux problèmes de circulation sur la route de Burquenet et de sécurité pour nos enfants.
- La disparition d'une zone verte très apprécié à cet endroit sera dommageable à la mixité urbaine.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Jonas Cosendai

R. 98.00.109500 01493936
15.04.19 16:55
1095 Lutry

SYN	AS	FIN	ATR	TFV	SI	POL
R 16 AVR. 2019						
VISAS						

Résidence Ilot du Parc SA
Route de Tailleped 125
1095 Lutry

RECOMMANDE
Greffe Municipal
Le Château
Case postale 190
1095 Lutry

31

Le lundi 15 avril 2019

Concerne : Avis d'enquête publique publiée dans la FAO n°23 du 19 mars 2019

Messieurs,

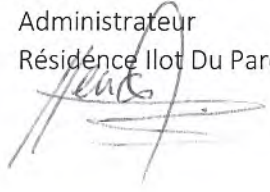
Nous nous permettons de vous écrire ces quelques lignes concernant les plans de mise à l'enquête autorisant une modification de l'affectation des parcelles 229 et 230 à des fins de construction.

Notre Résidence accueille des personnes âgées à mobilité réduite qui sont très sensibles à la préservation des espaces verts. Ces espaces leur permettent de garder une certaine indépendance. D'autre part, les deux parcelles forment un poumon vert important dans un quartier déjà largement bâti.

Pour le bien de nos résidents, nous demandons dès lors que le projet soit revu pour tenir compte de la préservation de ces espaces.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos salutations les meilleures.

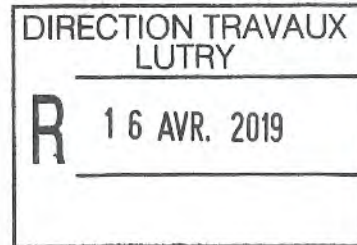
Marine Henchoz
p/p David Pinto
Administrateur
Résidence Ilot Du Parc SA



Méloody Raboud
Administratrice
Résidence Ilot du Parc SA



François Jomini
Chenin de Burquenet 13
1095 Lutry



32

Service de l'aménagement du territoire
Le Château
1095 Lutry

Lutry, le avril 2019

Madame, Monsieur,

Plan de quartier « Burquenet-Sud »

Je fais opposition au projet de plan de quartier actuellement à l'enquête publique.

1. Le volume et la hauteur des bâtiments prévus (cinq étages) sont nettement excessifs par rapport au quartier résidentiel environnant. Il n'est pas admissible de prévoir la densité maximale applicable dans une grande agglomération à un secteur situé "à proximité immédiate de l'entrée du bourg protégé de Lutry.
2. La circulation par le Chemin de Burquenet, dont l'accès n'est actuellement pas possible depuis la route de la Conversion, serait des plus problématiques.
3. Surtout, il serait fortement dommageable d'autoriser la construction sur l'ancien cimetière. parc remarquable par sa situation et son arborisation.

On ne peut pas comprendre comment la Commune ose envisager ce « massacre à la tronçonneuse », l'ancien cimetière constituant le seul espace vert et de détente au nord de la route cantonale dont peuvent bénéficier les nombreux habitants de Burquenet de de Taillepied. La Commune devrait être davantage soucieuse de la préservation de ses rares espaces verts plutôt que de vouloir se lancer dans de vastes projets de constructions dont l'utilité est loin d'être démontrée.

Avec mes salutations distinguées.


F. Jomini

R. 98.00.109500 02518275
16.04.19 13:53
1095 Lutry

SYN	AG	FIN	ATB	TFV	SI	POL
			8			
R 17 AVR. 2019						
VISAS						
	6					

Lutry, le 11 avril 2019

Virginie Dubath
Burquenet 13
1095 Lutry

Recommandé

Commune de Lutry
Greffé Municipal
Le Château
1095 Lutry

33

Concerne : Opposition au plan de quartier « Burquenet Sud »

Mesdames, Messieurs,

Par ce courrier je vous annonce que je m'oppose à ce plan de quartier de « Burquenet Sud ». En effet habitant à Burquenet Nord, il est évident que les hauteurs de ce projet sont beaucoup trop élevées et les immeubles projetés couperaient la vue à tous les habitants se trouvant derrière ces bâtiments. De plus le surplus de circulation ne pourrait pas être absorbé par la route de Burquenet. Et finalement cette zone de verdure qui disparaîtrait diminuerait considérablement la qualité de vie dans le quartier.

Avec mes meilleures salutations.

Virginie Dubath



R. 38.00.180500 02087832
15.04.19 17:49
1805 Juguy

Recommandé
Municipalité de Lutry
Le Château
Case postale 190
1095 Lutry

SYN	AG	FIN	ATB	TFV	SI	POL
	✓		Y			
R 16 AVR. 2019 VISAS						
	✓					

La Tour-de-Peilz, 15 avril 2019

Concerne : Mise à l'enquête publique du plan de quartier "*Burquet Sud*"

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'association nationale Patrimoine suisse et sa section vaudoise forment **opposition** au projet de plan de quartier "*Burquet Sud*" pour les motifs suivants :

- 1) L'ensemble de terrains concernés par le plan de quartier "*Burquet Sud*", soumis à l'enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019, est propriété soit de la Commune Lutry (parcelles nos 229 et 230, d'une surface totale de plus de 2'800 m²) et de la famille Rickli (parcelles nos 231, 232 et 233, d'une surface totale de près de 3'000 m²). Ce secteur comporte la partie nord de l'ancien cimetière, aménagé actuellement en parc public, avec le monument funéraire de Victor Ruffly. Cet espace est limité au nord par le chemin de Burquet, à l'ouest par le chemin de la Combe, au sud par la route cantonale de Lavaux 780 et à l'est par la route cantonale no 770. C'est la porte d'entrée de Lutry. Il s'agit d'un endroit particulièrement exposé à la vue (mais aussi aux nuisances du trafic routier). Quelques constructions diverses s'y trouvent (anciennes maisons individuelles, bâtiments avec un revêtement en bois). Le projet consiste à rendre constructible l'entier du périmètre afin d'y bâtir des bâtiments de plusieurs étages avec une cote maximale d'altitude de 402 m, soit plus de 15 m au-dessus du niveau de la route. Ces blocs résidentiels seront situés, s'agissant de celui sur la parcelle communale du cimetière, à équidistance entre la route cantonale et le chemin de Burquet, alors que les autres périmètres seront situés un peu plus en retrait de la route de Lavaux, sauf le périmètre le plus à l'est qui sera beaucoup plus proche de celle-ci.
- 2) L'élaboration de ce plan de quartier est ancienne, puisque les premières études remontent à 2011 selon le rapport 47 OAT. Les consultations se sont limitées aux propriétaires, soit la Commune de Lutry et la famille Rickli; le projet a "*recueilli l'adhésion des propriétaires*" ! On relève plusieurs échanges avec le Service du développement territorial. Rien n'est dit sur le ou les rapports de la Commission communale consultative d'urbanisme, voire la consultation d'autres associations et organisations. Patrimoine suisse n'a pas du tout été tenue au courant du développement de ce projet situé à un endroit stratégique pour la protection de Lutry et la région de Lavaux.

- 3) Ce périmètre est actuellement classé en zone de moyenne densité (CUS de 0.525) et en zone de verdure et d'utilité publique (parc public). On ignore la densité future du projet qui n'est pas calculée avec précision dans le rapport fondé sur l'art. 47 OAT. En revanche, celui-ci affirme que *"au vu de la localisation dans le contexte urbain de l'est lausannois et du niveau de dessertes actuelles et futures, l'orientation en matière de densité humaine maximale peut être appliquée au secteur de Burquenet Sud"* ! Il y a donc application ou volonté d'appliquer au maximum les indices d'utilisation du sol parmi celles suggérées par le plan directeur cantonal rappelé dans le rapport fondé sur l'art. 47 OAT. C'est déjà oublier que toute densification s'accompagne nécessairement d'une exigence élevée de qualité et surtout qu'une densification maximale n'est possible que dans des endroits où il n'y a pas de nécessité de préservation d'un patrimoine historique. Il est clair qu'à l'entrée du bourg historique de Lutry, protégé par la Lavaux, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et considéré comme ville d'importance nationale par l'ISOS fédéral, on ne peut pas aveuglément appliquer l'indice *"de densité humaine maximale"*.
- 4) Le projet est en contradiction avec l'ISOS. Certes, celui-ci a été révisé en 2013 après le début des études du plan de quartier. On requiert des explications sur les échanges qui ont eu lieu entre l'Office fédéral de la culture, les personnes chargées du recensement et de sa révision et les autorités communales ainsi que l'urbaniste chargé du projet au sujet de la suppression de certains objectifs de préservation du secteur afin de permettre l'élaboration du plan de quartier qui, au départ, était en contradiction complète avec l'ISOS. En effet, dans la première version de l'ISOS, il s'agissait du périmètre V : *"ancien vignoble en partie construit, développement ancien et récent"*, avec un objectif de sauvegarde α ! Une partie du terrain se trouvait même dans le périmètre I : *"vallon de la Lutrive : jardin et vergers"* avec également un périmètre de protection α . Il est dès lors surprenant que ce secteur ne soit plus mentionné dans l'ISOS, hormis la partie du cimetière/parc public signalé de la façon suivante : *"ancien cimetière ceinturé par un mur, transformé en parc public, avec sépulture monumentale du conseiller fédéral Victor Ruffy, 19^{ème} siècle"*. La partie sud de la route cantonale constitue le périmètre II de l'ISOS révisé qui comprend le cours arborisé de la Lutrive, incluant au nord du bourg neuf un espace libre à l'usage de parking à véhicules avec de rares constructions privées et publiques sur ses marges et un objectif de sauvegarde α . Dans le rapport 47 OAT aucune explication n'est donnée sur la suppression du parc public qui est pourtant mentionné expressément à l'ISOS.

Au vu du caractère de tâche fédérale liée à la densification des zones à bâtir et au redimensionnement de celles-ci en application de l'art. 15 LAT, de la situation confinante à la limite est du plan cantonal de protection de Lavaux et du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il est clair qu'un tel plan de quartier ne pouvait pas être développé sans une réflexion au niveau fédéral au moins sous la forme d'une expertise de la Commission fédérale des monuments historiques qu'on requiert expressément ici.

- 5) L'art. 33 de la loi sur le plan de protection de Lavaux exige que les communes veillent à opérer une transition correcte entre les territoires situés dans le voisinage du périmètre ou plan de protection, à l'extérieur de celui-ci, et les territoires compris à l'intérieur du périmètre. L'exercice présenté va exactement dans le sens contraire, puisque la volonté est expressément déclarée de densifier au maximum ce secteur

sans tenir compte d'une transition nécessaire avec l'espace immédiatement voisin du plan de protection de Lavaux.

La prétendue justification tient au fait que les parcelles situées au sud de la route de Lavaux seraient en partie protégées, malgré le projet de collège annoncé dans le rapport 47 OAT (voir p. 9, dernier §). Il n'y a cependant aucune garantie précise et pérenne. A tout le moins, du point de vue de la cohérence urbanistique et de la coordination, il aurait fallu élaborer un plan plus global, comprenant les deux côtés de la route cantonale, afin que l'image complète de cette entrée de Lutry soit présentée avec une échelle plus adéquate pour juger d'éventuelles nouvelles constructions dans un gabarit plus modeste et des secteurs à préserver. Cet aménagement partiel d'une bande de terrains, dont la moitié appartient à la Commune, est inadéquat et inacceptable au vu de la procédure générale de révision en cours du plan d'affectation communal.

- 6) On relève encore que ces bâtiments seront exposés aux fortes nuisances du trafic routier. De telles nuisances sont minimisées par le rapport fondé sur l'art. 47 OAT qui se réfère à l'expertise du bureau Cert-Aragao et aux valeurs d'immission, alors même qu'il s'agit d'une nouvelle zone à bâtir destinée à des bâtiments à usage sensible au bruit (logements) nécessitant le respect des valeurs de planification nettement plus basses. Alors que ce secteur a déjà dû faire l'objet d'allègements, il est surprenant qu'on persiste à y construire, en le plaçant en degré de sensibilité au bruit III et en se limitant à contrôler les valeurs limites d'immission. Plus on construira, en particulier en hauteur, plus il y aura un impact difficile à maîtriser s'agissant du bruit.

Patrimoine suisse, Association nationale et Section vaudoise, demandent que ce périmètre soit réétudié en prévoyant le maintien de la zone de verdure à l'ouest, en réduisant nettement les constructions pour éviter qu'elles ne fassent masse dans ce secteur sensible à l'entrée du bourg historique de Lutry, en assurant une transition correcte entre les bâtiments situés en amont et la route cantonale ainsi que les terrains situés au sud, en incluant cette réflexion dans le cadre d'une planification plus générale englobant les deux côtés de la route de Lavaux, et en soumettant ce projet et ses principes à la Commission fédérale des monuments historiques pour expertise.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments très distingués.



Béatrice Lovis



Sophie Cramatte

Présidente Patrimoine suisse, section vaudoise

Secrétaire, membre du comité

Copies : M. Maurice Lovisa, Conservateur cantonal de la Section Monuments et Sites
M. Martin Killias, Président de l'association faîtière Patrimoine suisse.

CHRISTIAN FISCHER – MARC-OLIVIER BUFFAT

DOCTEURS EN DROIT – AVOCATS

REG	FIN	ATB	TFV	SI	POI
R	18 AVR. 2019				
	VISAS				
b					

TÉL. +41 21 320 24 65
FAX +41 21 323 0148
AVOCAT.FISCHER@BLUEWIN.CH
C. FISCHER – C.C.P 10-12420-3 – TVA 479.683.725

RECOMMANDE
Municipalité de Lutry
Le Château
1095 LUTRY

35

AVOCATS

CHRISTIAN FISCHER
MARC-OLIVIER BUFFAT
LAURENT FISCHER
JULIEN LANFRANCONI

1006 LAUSANNE, 17 avril 2019
9, AV. JUSTE-OLIVIER

Concerne : Opposition au plan de quartier Burquenet-Sud, mis à l'enquête du 20 mars 2019 au 18 avril 2019

Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs membres de la Municipalité,

Je vous informe de ce que je suis consulté par l'Association Sauver Lavaux dans le cadre de la mise à l'enquête du projet de plan de quartier Burquenet-Sud.

Ma mandante fait opposition à ce plan de quartier pour les motifs suivants :

1. L'art. 33 de la loi sur le plan de protection de Lavaux prévoit que *les communes veillent à opérer une transition correcte entre les territoires situés au voisinage du périmètre ou plan de protection, à l'extérieur de celui-ci, et les territoires compris à l'intérieur du périmètre.*

Le projet dont il est question n'est manifestement pas conforme à cette disposition dans la mesure où il prévoit la création, à moins d'une centaine de mètres du périmètre de protection de Lavaux, d'une barre d'immeuble de 15 mètres de haut, créant ainsi un contraste frappant avec les maisons sises au chemin de la Lutrive, avec le bourg de Lavaux et plus loin avec les vignes.

2. L'opposante considère également que le projet nuit à l'esthétique de la commune. Il est par ailleurs manifeste que la commune n'a pas tenu compte de l'ISOS dans la planification directrice et locale aveuglée par son souhait de densification excessif.

Ma mandante se réserve de faire valoir tout autre moyen utile ultérieurement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les membres de la
Municipalité, à l'assurance de ma considération respectueuse.



Laurent Fischer, av.

PATRICIA BOLOMEY
CH. DE BURQUENET 25
1095 LUTRY

LUTRY, LE 17 AVRIL 2019

SYN	AG	FIN	ATB	TFV	S'	POL
			X			
R		18 AVR. 2019				
VISAS						

36

GREFE MUNICIPAL
LE CHÂTEAU
CP 190
1095 LUTRY

OPPOSITION AU CHANGEMENT D'AFFECTATION DE LA
PARCELLE 229

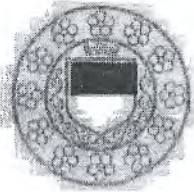
MADAME, MONSIEUR,

EN TANT QU'HABITANTE DE LUTRY DEPUIS DE TRES
NOMBREUSES ANNEES ET DEPUIS PEU AU CH. DE BURQUENET
JE SUIS ETONNEE D'APPRENDRE QUE DES IMMEUBLES DE **6
ETAGES** VONT ETRE CONSTRUITS SUR **UN ANCIEN
CIMETIERE** ET AINSI ENLEVER LE PEU DE VERDURE AUX
ALENTOURS ET TOTALEMENT LA VUE DES IMMEUBLES SE
TROUVANT DERRIERE.

ET POURTANT IL SEMBLE QUE LE PARC IMMOBILIER SE
DETEND.

AVEC MES SALUTATIONS DISTINGUEES.

P. BOLOMEY



COMMUNE DE LUTRY

SYN	AG	FIN	ATE	TFV	S'	POL
R		18 AVR. 2019		VISAS		

37

FEUILLE D'ENQUETE

Propriétaires : Commune de Lutry
MM. Jim et Steve Rickli
Mmes et M. Kim Rickli, Lou Contini et Max Rickli

Situation : Chemin de Burquenet

Projet :

- Plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud ».
- Inscription d'une servitude de passage public pour piétons et canalisations quelconques en faveur de la Commune de Lutry sur les parcelles n° 229, 230, 231, 232 et 233

Pièces annexes :

- Plan de quartier « Burquenet Sud »
- Règlement
- Rapport d'aménagement
- Plan de situation

Enquête publique du 20 mars au 18 avril 2019

Oppositions ou observations

Toute inscription sur la présente feuille doit être datée et signée. En outre, les intervenants sont priés d'indiquer lisiblement leur nom et adresse complète.

Lutry, le 16.4.2019

Arlette BLATTI
 Burquenet 23
 1085 Lutry
 A. Blatt

Je trouve regrettable
 de supprimer l'exercice
 cimetière pour y construire
 des immeubles!!!

1/1

Cet emplacement est
excellente que des hutriers
doit je fais partie!
Arrêtons de retourner!
Parsons aux personnes
qui ne disposent pas d'autres
emplacements pour "prendre
l'air", se ressourcer, ou
converser avec autrui. Il
y a beaucoup de personnes
seules et isolées. Parvenir
elles, entre autres, des propriétaires
de lieux.

Habitante rue d. de
Burgess 23, je crains les
visées des réseaux de Quint
et surtout de l'appropriation
de trafic dans le secteur

Vivre à hutry, ne sera plus
un RÊVE!

Arlotte BHATTI

Burgess 23 hutry

11
hutry, le 16.4.2015

A. Blak.

Carole Burrus
7, Chemin Ruèyres
1092 Belmont

R. 98.00. 103500 02518384
17.04.19 18:57
1095 Lutry

Belmont, le 17 avril 2019

SYN	AG	FI	MTB	TFV	SI	POL
R 18 AVR. 2019						
VISAS						

RECOMMANDEE
Commune de Lutry
Service de l'Edilité
1095 Lutry

38

Opposition au changement d'affectation de la parcelle 229 et aux constructions y relatives

Madame, Monsieur,

Je désire former opposition au projet ci-haut.

Recevabilité

- ⇒ Le délai de mise à l'enquête échoit le 18 avril 2019. La présente opposition est dès lors déposée en temps utile.
- ⇒ Je suis propriétaire d'un appartement sis à Burquenet 27 sise dans le voisinage immédiat de la parcelle sur laquelle est prévue la construction litigieuse. A ce titre, j'ai qualité pour agir.

Moyens

La construction envisagée porte atteinte aux intérêts des citoyens de Lutry à l'exception peut-être des promoteurs. En effet, la disparition de cette zone verte, la coupe des arbres, réel poumon et parade à la pollution atmosphérique serait une vraie catastrophe, sans même penser aux propriétaires de chiens qui y trouvent un lieu de rencontre et un des rares endroits de liberté pour leur compagnon.

Je comprends que la volonté actuelle est de densifier pour éviter de grignoter le terrain mais ce n'est pas l'idée de détruire les zones vertes pour ouvrir de nouvelles zones de construction dans un charmant village qui perdrait une partie de son charme et son sentiment de liberté. Dès lors, je vous demande de refuser cet octroi de permis de construire et d'annuler le changement de zone.

Vous remerciant d'ores et déjà de considérer la présente, je vous adresse, chère Madame, cher Monsieur, mes cordiales salutations

Carole Burrus


SYN	AG	FIN	ATE	TFV	SI	POL
		1	2			
18 AVR. 2019						
VISAS						

Lutry, 17 avril 2019

Commune de Lutry
Municipalité
1095 LUTRY

39

Concerne: Plan de quartiers Burgheneb - sud
Enquête publique du
20.3.19 au 18.4.19

Mesdames, Messieurs,

Après consultation sommaire des plans et textes soumis à l'enquête, je déclare faire opposition au projet, entre autres pour les raisons suivantes :

- l'abandon de l'un des derniers poumons verts à l'ouest du bourg, soit la partie nord de l'ancien cimetière, est très dommageable à l'équilibre général de cette composante des abords des anciens quartiers.

Le déplacement en Flon-de-Vaux du cimetière, il y a une %

quarantaine d'années, avait été pensée pour désafer les abords des vieux bâtiments et non pour les flâneries de tours.

- Les bâtiments construits des 2 côtés de la Rn 780 entre le Grand-Pont et le chemin de la Combe respectent des proportions très acceptables.

Le décrochement vertical dès le chemin de la Combe, avec sa sur-hauteur, est choquant et résolument inacceptable.

Les hauteurs des bâtiments suivants, en allant vers l'est, ne sont guère plus faibles et franchent complètement à l'approche du voisinage et donc de la face ouest du bourg.

- La distance entre l'angle sud-est du plan et la route de la Conversion est tout simplement aberrante et illogique pour un dessin qui voudrait se pouvoir futuriste.

o/

17 avril 2019

- 3 -

- Le plan des Zones et le règlement sur les constructions actuels prévoient des limites de beaucoup plus restrictives que le P.A. à l'enquête. Proposer ou imposer un P.A. ne doit pas être un blanc-seing pour une exécution des droits, il doit proposer l'harmonisation des réalisations admises; c'est pas pareil.

Avec mes meilleures salutations.

P. Blanc

R. 98.00.102302 03692170
18.04.19 17:42
1023 Crissier 2 Serge

SYN	AG	FIN	ATB	TFV	SI	POL
R 23 AVR. 2019						
VISAS						

David Tschudi
Voisinand 10
1095 Lutry

Lutry, le 17 avril 2019

Commune de Lutry
Municipalité
Le Château
1095 Lutry

41

Concerne: Plan de quartier Burquenet-sud - Enquête publique du 20.3 au 18.4.19

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie par la présente de prendre note de mon OPPOSITION au plan de quartier susmentionné et ceci notamment pour les raisons suivantes:

- La hauteur des bâtiments envisagés est manifestement excessive.
- Le fait des construire des bâtiments d'une telle hauteur à proximité de la vieille ville est inesthétique et dévalorise tous les quartiers alentours.
- Aucune zone verte n'est prévue, tout est bétonné.
- L'ancien cimetière doit être préservé en zone verte et des zones vertes aménagées afin de permettre au quartier de «respirer».
- L'angle sud-est ne laisse aucune distance entre le bâtiment à construire et la route de la Conversion; ce qui est aberrant et illogique vu que ce débouché sera manifestement amené à évoluer à l'avenir en fonction de la circulation.
- Le plan de quartier actuel ne tient aucun compte des problèmes de circulation qui ne manqueront pas de s'aggraver avec une telle densification notamment au niveau du débouché du chemin de Burquenet sur la route de la Conversion.

Je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.



David Tschudi

Concerne :

PLAN DE QUARTIER BURQUENET SUD

à l'enquête du 20 mars au 18 avril 2019

Louis & Chantal Blanc

Place des halles 2

1095 LUTRY



Par la présente nous faisons opposition à ce plan de quartier :

.-la hauteur des bâtiments envisagés est excessive 5 à 6 niveaux ...ce sera trop haut par rapport aux autres bâtiments déjà construits et à proximité

on ne peut pas tout justifier au nom d'une densification "à la mode" mais aussi très contestée ...

.-l'angle sud-est ne laisse aucune distance entre le bâtiment à construire et la route de la Conversion alors que ce débouché devra évoluer en fonction de la circulation

.- le plan de quartier à l'enquête semble ne pas tenir compte de la situation actuelle de la circulation...le débouché de la route de la Conversion sur la route de Lavaux

avec les chemins de Burquenet est et sera un gros problème ... il n'est pas raisonnable de ne pas en tenir compte dans cette mise à l'enquête

.-la construction d'un immeuble de 6 niveaux sur l'ancien cimetière est parfaitement inadmissible cette zone verte nous a été léguée par nos Anciens

et il nous parait évident que ce terrain doit devenir une zone verte ...jardin public.. afin de laisser ...respirer ce quartier

Nous vous remercions de votre attention

Louis & Chantal Blanc

Ch. Blanc Lutry, le 18.4.2019